









## DÉVELOPPEZ ET EXPLOITEZ DES ACTIVITÉS ET DES MÉTIERS RELEVANT DU SERVICE À LA PERSONNE

Avec Izipar, les entreprises adhérentes peuvent faire bénéficier à leurs clients particuliers des avantages fiscaux des services à la personne sans contraintes administratives.

Inutile de créer une nouvelle structure, toutes les activités de services à la personne relevant de la déclaration peuvent être exploitées et faire bénéficier à leurs clients des avantages de la loi borloo : 50% de réduction ou de crédit d'impôt (art. 199 sexdecies du code général des impôts)

POURQUOI CHOISIR IZIPAR ?



**COMPETITIVITE** 

Vous pouvez afficher des tarifs après réduction d'impôts donc deux fois moins élevés pour vos clients ainsi que des taux de TVA réduit pour certaines activités



## **ECONOMIQUE**

Vous développez votre clientèle de particuliers et renforcez votre portefeuille client sans créer une seconde structure



## **SIMPLICITE**

Pas de tâches administratives supplémentaires, Izipar s'occupe de tout de la facturation à l'envoi des reçus fiscaux aux particuliers



## COMMENT UTILISER IZIPAR AVEC VOS CLIENTS ?

Un dispositif simple dans lequel vous restez l'unique interlocuteur dans la relation avec votre client.

